

# Commune de Dunières



<p>COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2018</p>
---

## ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte-rendu de la précédente réunion  
Désignation du secrétaire de séance

### **I - Affaires financières**

Décision modificative  
Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor  
Nouveaux tarifs centre de loisirs  
Tarif accueil enfant allergique à la cantine

### **II - Affaires foncières**

Régularisations foncières Rue de Ville avec M. SOUVIGNET et M. MOULIN

### **III - Affaires administratives**

Médiation conventionnelle  
Matériel cassé suite location mutualité  
Dénomination de rues

### **IV - Travaux**

Ecole Jacques PREVET : développer et promouvoir la construction en bois local  
Le Solier : travaux EP enfouissement BT et Telecom  
Voie Communale Les Maisonnettes  
Réseaux ZA de FAURIE

### **V - Informations et questions diverses**

Information sur la DGF  
Attribution subvention pour du matériel de désherbage alternatif  
Départ sage-femme  
Location vicairie et logement social du centre communal  
Circulation Rue Forestière  
Recensement de la population  
Nouveau mode de validation des réservations « hors planning » du gymnase et du boulodrome  
Livres Abbé PLOTON et revues de l'église  
Demande du Sourire d'Houda pour « librairie libre-service »

Présents : Mme Colette ARNAUD - Mme Françoise BOUCHET - Mme Marianne BOUIN - M. Cédric BRUYERE - Mme Solange DELOLME - M. Dominique DREVET - Mme Evelyne EPALLE - Mme Fabienne FANGET - Mme Monique GOUY - M. Philippe GUERIN - Mme Fabienne MANOHA - Mme Marie-Laure OUDIN - M. Robert OUDIN - Thierry SABOT - M. Henri SIGAUT - M. Robert TEXIER - Mme Audrey TUDELA - M. Robert VALLAT.

Excusés : M. Florian CHAUDIER (pouvoir à M. Thierry SABOT) - M. Bernard DEFOUR (pouvoir à M. Robert TEXIER) - Mme Marina MONCHAL (pouvoir à Mme Audrey TUDELA) - M. Christophe MOULIN (pouvoir à Mme Fabienne MANOHA) - M. Roger ROBERT (pouvoir à Mme Marie-Laure OUDIN).

Compte rendu réunion précédent approuvé.

Madame BOUIN est nommée secrétaire de séance.

## I - Affaires financières

- Décision modificative

Dépenses investissement chapitre 041 (art 13916) : 217 € (2170 € /durée amortissement 10 ans)

Recettes fonctionnement chapitre 042 (art 777) : 217 €

Dépenses fonctionnement chapitre 023 : 217 €

Recettes investissement chapitre 021 : 217 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord.

- Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor

Monsieur Le Maire précise que cette année le montant de l'indemnité est de 714.36 € et l'indemnité de confection du budget de 45.73 soit un total de 760.09 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord.

- Nouveaux tarifs centre de loisirs

Quotient familial	- 350	351 à 540	541 à 780	+ 780
Prix du forfait (dès le 2ème jour)	5 €	5.50 €	6 €	6.50 €
1 seule journée (matin et/ou soir)	1.20 €	1.40 €	1.60 €	1.80 €

Le Conseil Municipal à la majorité moins 5 abstentions donne son accord.

- Pour vacances de Toussaint avec ouverture une semaine entière du 22 au 26 octobre et seulement 3 jours du 29 au 31 octobre.

Formule/Prix	- de 350	De 351 à 540	De 541 à 780	+ de 780
du 22 au 26 en demi-journée	12	14	16	18
du 22 au 26 journée complète	24	28	32	36
du 29 au 31 en demi-journée	8	9	10	11
du 29 au 31 en journée complète	16	18	20	22
du 22 au 31 en demi-journée	20	23	26	29
du 22 au 31 en journée complète	40	46	52	58

Pour la période des vacances de fin d'année la structure serait fermée la semaine de Noël et ouvrirait 3 jours les 02, 03 et 04 janvier 2019 avec les mêmes tarifs que ci-dessus soit :

du 02 au 04 en demi-journée	8	9	10	11
du 02 au 04 en journée complète	16	18	20	22

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide ces tarifs pour les vacances de la Toussaint et de fin d'année.

- Tarif accueil enfant allergique à la cantine

A l'unanimité le Conseil Municipal fixe les tarifs d'accueil d'un enfant allergique comme suit :

Quotient familial	- 350	351 à 540	541 à 780	+ 780
Prix du forfait (dès le 2 <sup>ème</sup> « repas »)	5 €	5.50 €	6 €	6.50 €
1 seul « repas »	1.20 €	1.40 €	1.60 €	1.80 €

## II - Affaires foncières

- Régularisations foncières Rue de Ville avec M. SOUVIGNET et M. MOULIN

Il convient de régulariser Rue de Ville comme suit :

- la parcelle AW n° 308 de 58 m<sup>2</sup> doit être cédée par Monsieur et Madame Claude SOUVIGNET à la Commune ;
- la parcelle AW n° 306 de 63 m<sup>2</sup> doit être cédée par Monsieur et Madame Jean Paul MOULIN à la Commune.

Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de la Commune. Il s'agit de trottoirs.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, donne son accord pour cette régularisation foncière.

## III - Affaires administratives

- Médiation conventionnelle

Le Conseil Municipal à la majorité moins 3 absences donne son accord pour adhérer à ce service proposé par le Centre de Gestion de la Haute-Loire.

- Matériel cassé suite location mutualité

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour permettre à la collectivité de facturer toutes détériorations aux locataires dans les salles louées.

- Dénomination de rues

- la rue qui va de l'intersection de la Rue de l'Eglise à celle du Stade en passant sous la mairie vers la chaufferie bois.

=> A l'unanimité, le Conseil Municipal décide RUE DE LA CHAUFFERIE

- la rue qui part du Rond-Point vers Carrefour jusqu'à l'intersection avec la voie verte derrière le centre de tri.

=> A l'unanimité, le Conseil Municipal décide RUE DE LA PETITE GARE.

- la rue qui va de l'intersection de la Rue des Bruyères à la Rue de Bel Air (le long des maisons ROBIN - BLACHON)

=> Après vote à mains levées,

RUE DES PINATOUS : à la majorité en référence au « parler » local.

- la Rue sous le cimetière qui part de la Rue Forestière au Quartier de Béraud

=> A l'unanimité, le Conseil Municipal décide RUE DU CIMETIERE

- de la Rue du 19 Mars 1962 à l'intersection avec la Rue sous le cimetière nommée précédemment.

=> A l'unanimité, le Conseil Municipal décide RUE DU VIADUC

- la voie de desserte de la ZA du Solier.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide Rue de la POISSONNIÈRE.

#### IV - Travaux

- Ecole Jacques PREVET : développer et promouvoir la construction en bois local.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur Le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région. et précise que la Commune s'engage à utiliser du bois local dans la construction de l'école Jacques PREVET.

- Le Solier : travaux EP enfouissement BT et Telecom

- Eclairage public :

L'estimation des dépenses s'élève à 3897.61 € HT.

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la Commune une participation de 55% soit :

$$3897.61 \text{ €} \times 55\% = 2143.69 \text{ €}$$

- Enfouissement BT Le Solier :

Dans le cas présent la participation financière de la Commune est estimée à :

$$31933.32 \text{ €} \times 47.6\% = 15200.26 \text{ €}$$

- Enfouissement Telecom Le Solier :

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux pour lesquels il demandera une participation financière de la Commune.

L'estimation des dépenses est de 3699.13 € TTC

$$3699.13 - (215 \text{ m} \times 8 \text{ €}) = 1979.13 \text{ €}$$

Le Conseil Municipal valide ces dépenses.

- Voie Communale Les Maisonnettes

Dans le cadre de l'aménagement de la RD 23, le département propose de signer une convention pour financer une partie des travaux entre :

le département de la Haute-Loire

la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon

la Commune de SAINT-ROMAIN-LACHALM

la Commune DUNIERES.

Travaux à réaliser :

Voie communale des Maisonnettes pour 7300 €.

Cette voie est, certes, située géographiquement sur la Commune de SAINT-ROMAIN-LACHALM mais dessert le village des Maisonnettes - situé sur la Commune de DUNIERES !

Le Conseil Municipal donne son accord.

- Réseaux ZA de FAURIE

La CCPM va aménager une plateforme ZA de Faurie pour accueillir l'entreprise MONTERYMARD.

Il convient de signer un contrat de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des études et le suivi des travaux concernant la gestion des eaux pluviales et la voirie existante à aménager avec la société FBI (M. BEAULAIGUE Franck). Montant : 925.72 € H.T.

Le montant des travaux : 25815.75 HT (réseaux + voirie)

Le Conseil Municipal valide ces travaux.

## V - Informations et questions diverses

- Information sur la DGF

La direction générale des collectivités locales a communiqué le montant de la DGF à savoir : 261785 € (budgétisé : 220164 €).

- Attribution subvention pour du matériel de désherbage alternatif

Après examen des pièces, la Commune a obtenu la somme de 4721.56 €.

- Départ sage-femme

Madame Gaëlle BRUNON, sage-femme, a indiqué qu'elle cessait son activité sur DUNIERES au 31 décembre 2018 car le développement de son cabinet n'est pas assez important pour envisager une activité pérenne pour les prochaines années.

- Location vicairie et logement social du centre communal

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Monsieur à mettre à la location les deux appartements situés dans l'ancienne vicairie. De même, Monsieur Le Curé occupera le logement situé au centre communal.

- Circulation Rue Forestière

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la Rue Forestière dans sa partie basse c'est-à-dire à partir du cimetière jusqu'à l'intersection avec la Rue du 19 Mars 1962 se fera à sens unique : uniquement dans le sens de la montée.

La modification du sens de circulation au niveau de la Place Saint Martin devrait se faire après publication dans prochain bulletin

- Recensement de la population

Monsieur Le Maire rappelle que le recensement de la population se déroulera sur DUNIERES du 17 janvier au 16 février 2019. La Commune de DUNIERES doit donc recruter 5 agents recenseurs. Il faut que la personne soit disponible (soirée et samedi) et qu'elle possède un véhicule.

- Nouveau mode de validation des réservations « hors planning » du gymnase et du boulodrome

Toutes locations du stade, de la salle omnisports, du gymnase et du boulodrome modifiant les plannings habituels seront étudiées en Commission avant d'être confirmées auprès des organisateurs.

- Livres Abbé PLOTON et revues de l'église

L'intégralité du stock de ces documents sera remis à la Paroisse qui se chargera de la vente de ces documents mais aussi de l'encaissement des sommes correspondantes.

- Demande du Sourire d'Houda pour « librairie libre-service »

L'association Le Sourire d'Houda a un frigidaire en parfait état qui sera customisé en « frigidaire littéraire » et mis à la disposition de la population, approvisionné en livres et revues par leurs soins au départ et où chacun pourra se servir ou en déposer. Il sera déposé Rue du Onze Novembre vers le jardin Public

- l'entretien de l'accès à la bâche incendie de Malataverne sera effectué en novembre 2018.

- la Commune de DUNIERES vend à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers le LAFFLY. Pour l'euro symbolique.

La date de la prochaine commission cimetière a été fixée au 05 octobre 2018 à 9H en Mairie et sur site si besoin.

A la demande de Monsieur Bernard DEFOUR sa délégation à la Commission finance lui est retirée. Par conséquent, il ne percevra plus d'indemnité à compter de ce jour.

Fin de la séance ;

Fait affiché par mes soins le 20 septembre 2018

Le Maire, Robert OUDIN

